

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juin 2025

LA RELANCE D'UNE POLITIQUE NATALISTE - (N° 1595)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 10

présenté par

Mme Missoffe, Mme Galliard-Minier, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana,  
Mme Le Nabour, M. Le Gac, Mme Liso, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal

-----

**ARTICLE 3 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« , ainsi que sur l'évolution de la pauvreté infantile ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nombreuses études montrent que les allocations n'ont pas d'effet significatif sur l'évolution de la natalité et de l'accès à la parentalité dans un pays. Cependant, les allocations sont un instrument de protection matérielle puissant qui peuvent réduire la précarité de certains foyers et rasséréner leur quotidien. Face à l'augmentation de la pauvreté infantile en France, cet amendement vise à étendre le champs du rapport pour évaluer l'effet direct de la présente loi sur cet indicateur social essentiel.